La Financière agricole Québec

Par courriel : [redacted]

Lévis, le 25 septembre 2019

[redacted]

Objet : Demande d'accès
N/Réf : 19I028CM

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'égard de l'obtention des renseignements concernant les avis de dommages 2008 - 2018, et plus particulièrement, pour les dommages causés par la faune, de même que les montants versés et les cultures affectées, et ce, pour la région de Lanaudière.

À cet effet, vous trouverez ci-joint un fichier Excel contenant deux feuilles relatives aux données des avis de dommages causés par les animaux sauvages, les oiseaux, les cerfs de Virginie et la sauvagine.

À la lecture du tableau «cause 12 – animaux sauvages», vous constaterez que pour certains avis de dommages nous n'avons pas l'espèce animal, mais uniquement l'indication que les dommages ont été causés par un animal sauvage sans plus de précision.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,

[redacted]
Christine Massé

CM/sg

p. j.

c. c. [redacted]

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606, poste 6066
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca